

**MODALITES POUR « LES TEMPS EN AUTONOMIE » DURANT LES SORTIES  
BALADES A BORDEAUX ORGANISEES PAR LE SAJ – MAIRIE DE CESTAS**

Matin = Balade dans la rue Sainte Catherine de environ 11h à 12h30.

Après-midi = Activité encadrée (cinéma, foire ou cuisine,..)

Possibilité pour certains de se balader dans la rue Sainte Catherine, de environ 11h à 12h30, sans la présence physique des animateurs.

Le responsable de la sortie et les animateurs animeront le « temps en autonomie » pour les personnes concernées de la manière suivante :

- Etre minimum 3.
- Rester sur un périmètre bien déterminé ; ici Rue Sainte Catherine entre le grand théâtre et le cours d'Alsace-et-Lorraine, voir éventuellement la porte Dijeu.
- Temps en autonomie d'environ 1h30.
- Les participants auront le numéro de téléphone mobile de l'animateur responsable de la sortie.
- Un animateur sera présent à la place Saint Projet (au milieu) et les autres animateurs seront présents dans le périmètre du temps en autonomie.
- Si problème prévenir directement un adulte ou un animateur.
- Sensibiliser les jeunes sur la ponctualité.

MERCI DE COCHER LA CASE (ou non) SUR LA FICHE D'INSCRIPTION DU SAJ